

Maraplak MM



Encre de sérigraphie

Papiers, cartons, cartonnages, plaques en fibres dures, papiers chromo, canevas, cire

Très mate, grande couvrance, teintes lumineuses, durcissement rapide, résistance à l'affichage

Vers. 6
2001

Domaines d'utilisation

Les supports

L'encre de sérigraphie Maraplak MM est une encre mate, lumineuse et très couvrante adaptée aux supports suivants :

- Papiers offset et papiers d'art
- Cartons, cartonnages, papiers chromo
- Plaques en fibres dures, bois
- Styropor®
- Canevas
- Cire

Les supports précités peuvent présenter des différences, même au sein d'un même groupe. Il est donc indispensable d'effectuer des essais préalables.

Applications

La Maraplak MM est idéale pour la réalisation de sérigraphies haute qualité, d'affiches, de décorations intérieures non réfléchissantes, d'affiches suspendues, de présentoirs etc. Il est également possible d'utiliser cette encre pour l'impression de canevas et de bougies en cire.

La MM peut être utilisée au pistolet mais des essais préalables sont indispensables. Il est conseillé de filtrer l'encre diluée avant utilisation (tamis 25 µm), sans quoi des irrégularités risquent d'apparaître dans le film d'encre.

Propriétés

Durcissement

Séchage physique. Avec séchage à l'air à 20°C, la surimpression est possible après 20-30 min. En tunnel à 50°C, la surimpression est possible après 60s.

Les temps de séchage indiqués varient en fonction du support à imprimer, de la couche d'encre, des conditions de séchage et du choix des agents auxiliaires utilisés. En général, le temps de séchage s'allonge en surimpression.

Résistance à la lumière

La Maraplak MM contient des pigments de bonne tenue lumière. Elle peut donc être utilisée sur de courtes périodes en extérieur.

Les pigments utilisés sont résistants aux solvants et aux plastifiants.

Résistance mécanique

Après séchage conforme, la Maraplak MM peut être affichée.

En raison de leur matité, les teintes de base de la MM offrent une résistance aux frottements plus faible que les encres de sérigraphie brillantes.

Pour obtenir une résistance optimale aux frottements et à l'essuyage, en particulier lors d'une impression recto-verso à empiler, il est nécessaire de surimprimer à l'aide du liant de bronze MM 902. Ceci entraîne néanmoins une augmentation de la brillance.

Gamme de teintes

Les 14 teintes de base sont enregistrées dans le logiciel de gestion des formulations Marabu-ColorManager MCM. Elles peuvent être mélangées entre elles. Afin de conserver ses propriétés spécifiques, la Maraplak MM ne doit pas être mélangée à d'autres types d'encre.

Maraplak MM



En accord avec la norme DIN EN 71, partie 3 – *sécurité sur les jouets – migration de certains éléments*, aucun des pigments utilisés ne contient, de par sa structure chimique, de métaux lourds. Ainsi, toutes les teintes de base peuvent être utilisées pour l'impression des jouets.

Teintes de base selon le Système 21, RAL et HKS

Voir le nuancier *Système 21*

MM 020 Citron	MM 055 Bleu outremer
MM 021 Jaune moyen	MM 058 Bleu profond
MM 022 Jaune orange	MM 059 Bleu roi
MM 031 Rouge écarlate	MM 067 Vert d'herbe
MM 033 Magenta	MM 068 Vert brillant
MM 035 Rouge signal	MM 070 Blanc
MM 036 Vermillon	MM 073 Noir

A partir de ces 14 teintes de base, et à l'aide des formules indiquées par notre logiciel Marabu-ColorManager, il est possible d'obtenir, par mélange, les teintes des systèmes Marabu 21, RAL et HKS.

Autres teintes de base
MM 170 Blanc couvrant

En raison de sa forte pigmentation, le blanc couvrant offre une flexibilité plus réduite.

Additifs

Base transparente	MM 409
Liant de bronze	MM 902
Vernis d'impression	MM 902
Base d'allonge	ST1

Bronzes (à mélanger au MM 902)

Toutes les teintes sont présentées sur le nuancier séparé "nuancier bronze".

S 181 Aluminium	S 184 Or pâle
S 182 Or riche pâle	S 186 Cuivre
S 183 Or riche	S 190 Aluminium (résistant aux frottements)

De par leur structure chimique, l'or pâle et le cuivre réduisent la durée d'utilisation des bronzes. Ainsi nous recommandons de ne préparer que la quantité d'encre nécessaire pour 8 heures de travail.

Produits auxiliaires

Diluant	MMV
Retardateur	SV 1 SV 9, lent
Nettoyeur	UR 3

Pour obtenir la viscosité souhaitée, il suffit généralement d'ajouter 10-15% de diluant à l'encre. Pour les impressions lentes, il est possible d'ajouter au diluant du retardateur SV1, à hauteur de 50% par ex.

La redilution d'une encre contenant déjà du retardateur doit se faire uniquement avec du diluant.

Après utilisation, nous recommandons de nettoyer les écrans avec le nettoyeur UR3.

Tissus et pochoirs

Il est possible d'utiliser tous les tissus et tous les pochoirs résistants aux solvants disponibles sur le marché.

Recommandation

L'encre doit être correctement mélangée avant impression.

Classification

En accord avec la directive CEE 91/155, il existe des fiches de sécurité pour l'encre Maraplak MM et ses agents auxiliaires. Ces fiches contiennent toutes les données techniques et de sécurité, y compris la classification selon la norme sur les substances dangereuses et la législation CEE. Ces

Maraplak MM



indications se trouvent également sur les étiquettes correspondantes.

Le point d'inflammation de l'encre se situe entre 21°C et 100°C. Conformément à la règle d'exception 2, alinéa 4 de l'ordonnance relative aux liquides inflammables du 03.05.82, les dispositions de cette ordonnance ne s'appliquent cependant pas.

Remarque importante

Nos conseils techniques d'utilisation, qu'ils soient verbaux, écrits ou faisant suite à des tests, correspondent à l'état actuel de nos connaissances, et représentent une information sur nos produits et leur champ d'application. Ils ne constituent pas une garantie des propriétés spécifiques des produits ou de leur qualification pour une application concrète. En conséquence, ils ne vous dispensent pas d'effectuer vos propres tests avec les produits que nous vous livrons afin de déterminer si ces produits sont effectivement adaptés au traitement et à l'utilisation prévus. La sélection des encres et la vérification de leur adéquation avec l'utilisation prévue relèvent exclusivement de votre responsabilité.

Si toutefois une responsabilité juridique devait se poser, celle-ci se limiterait, pour tous dommages et en dehors de toute mauvaise intention ou lourde négligence, à la valeur marchande des produits livrés par nous et des matériaux utilisés par vous.